

***Famille Deschamps
de la pointe de Repentigny***

Note pour la page 38.

Il s'agit d'une portion de texte, surlignée en jaune, qui ne devait pas être en italique puisque c'est l'auteur qui parle.

Il a été trouvé un contrat de mariage de Pierre et Catherine rédigé par le sulpicien François Séguenot, premier curé de Pointe-aux-Trembles^D. Dans le livre de Madeleine Brunet Haineault²⁷, il est noté que Pierre [...] fut le seul de la famille à n'avoir pas passé de contrat de mariage [...]. *Il est vrai qu'un tel contrat se faisait normalement devant notaire. Or, c'est le curé qui signa ce contrat le dimanche 15 décembre 1686 dans lequel il écrivit [...] un mariage le plus tôt possible [...].* Ce mariage, fut-il célébré le 15 décembre, après le contrat de mariage? Par contre, le Programme de recherche en démographie historique, PRDH, fixe le mariage au 4 décembre 1686, sans donner d'explication

On devra voir à la page 38 un texte comme ci-après.

Il a été trouvé un contrat de mariage de Pierre et Catherine rédigé par le sulpicien François Séguenot, premier curé de Pointe-aux-Trembles^D. Dans le livre de Madeleine Brunet Haineault²⁷, il est noté que Pierre [...] fut le seul de la famille à n'avoir pas passé de contrat de mariage [...]. Il est vrai qu'un tel contrat se faisait normalement devant notaire. Or, c'est le curé qui signa ce contrat le dimanche 15 décembre 1686 dans lequel il écrivit [...] un mariage le plus tôt possible [...]. Ce mariage, fut-il célébré le 15 décembre, après le contrat de mariage? Par contre, le Programme de recherche en démographie historique, PRDH, fixe le mariage au 4 décembre 1686, sans donner d'explication.